



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°8/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
rue du Moustier et rue Marcel Leclerc
Pendant la durée des travaux
Circulation alternée par panneaux

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation lors de la réalisation des travaux de « création de branchements AEP »

ARRETE

Article 1^{ER}: La circulation sera alternée **rue du Moustier et rue Marcel Leclerc**
pendant la durée « des travaux de création de branchements AEP ».

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'Entreprise chargée des travaux la SARC.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de **rue
du Moustier et rue Marcel Leclerc**.

Fait à IVILLE,
Le mardi 27 juin 2023
Le Maire,
Jean-Paul LEGENDRE

